

BACK TO BASICS

CACES Complet - Nacelle et chariot

PUBLIC

Tout salarié de l'établissement amené à utiliser un chariot de manutention et/ou une nacelle 3B.

OBJECTIFS

Nacelle (PEMP 3B - R386) :

- Permettre au participant de conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté en toute sécurité dans l'entreprise
- Permettre à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite

Chariot (TYPE 3 - R389) :

- Être capable de conduire une PEMP à élévation multidirectionnelle dans les meilleures conditions pour les personnes et le matériel (recommandation R.386 CNAM-TS).

CONTENU

Nacelle (PEMP 3B - R386) :

Définition et législation

Chariot automoteur à conducteur porté / Les catégories de chariots / Autorisation de conduite

Les consignes de sécurité

Les différentes interdictions relatives à la conduite en sécurité d'un chariot élévateur

L'équipement de protection individuelle

Description du chariot élévateur

Les organes du chariot élévateur / Le poste de conduite / Les modes de transmissions / Les circuits hydrauliques / Les équipements de protection / Les différents types de mâts / Les équipements porte charge / La symbolisation NF

Poids et centrage

La capacité nominale / Centrage / La plaque de charges

Utilisation de chariot élévateur

Vérifications journalières / Vérification générale périodique / Prise et dépose d'une charge / Les symboles de prises de charge / Les symboles de risques – étiquetage des produits dangereux / Gerbage/dégerbage / Chargement d'un camion à quai / Règles de circulation.

Charriot (TYPE 3 - R389) :

Définition et législation

Les P.E.M.P / Les 2 groupes et les 3 types / Exercice / Le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) / Autorisation de conduite

Description d'une PEMP multidirectionnelle

Les composants principaux

Les consignes générales de sécurité

Équipement de protection individuelle / Consignes de sécurité liées à l'utilisation suivant l'environnement

Condition d'utilisation d'une PEMP

Vérifications périodiques / Vérification avant départ / Les principaux risques : Stabilité et environnement, chute d'outils, coincement ou choc, chute de hauteur, risques électriques / Utilisation des PEMP de type 1 et de type 3 / Utilisation des PEMP de type 2 Instruction et/ou consignes à donner au personnel d'encadrement / Secours / Conduite à tenir en cas de contact accidentel de la PEMP avec une ligne électrique

Pratique

Exercices pratiques avec le matériel de l'entreprise / Passage des tests CACES (Théorique + pratique)

PRÉ-REQUIS

Être âgé de 18 ans au minimum et disposer des aptitudes médicales requises

INTERVENANT

Formateur en prévention des risques professionnels spécialiste en conduite en sécurité

ÉVALUATION DES ACQUIS

Une évaluation de la formation est réalisée auprès des participants à l'issue de la dernière journée. Une seconde évaluation est réalisée auprès du participant, et le cas échéant de son employeur, dans un délai de 3 à 6 mois pour évaluer l'acquisition et le transfert des apprentissages.

EFFECTIF, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à **6 personnes** maximum par CACES

Session initiale : 3 jours y compris une journée de test pour chacun des CACES (21 heures), 990 nets de taxes

Pour les participants souhaitant passer les deux CACES, la formation est ramenée à 5 jours incluant la journée de test, **1 650 euros nets de taxes**

Session recyclage : 2 jours par CACES (14 heures) test inclus, 750 nets de taxes

Prise en charge possible par les différents fonds d'assurance formation

Cette formation peut s'adresser à plusieurs personnes d'une même entreprise et être dispensée directement dans votre établissement en version « intra ».

Pour toute information complémentaire et connaître les prochaines sessions :

02 40 20 35 35 ou www.artes-formations.fr